

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-36 du 07 Mars 2013

L'an deux mil treize, le jeudi sept mars à dix-neuf heures, le Conseil la Communauté de Communes du Sud Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Vice-Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes Odile CONSTANT – Marie-Françoise. NAWROCKI – Nadine CARON
MM. Julien MAHIEU – Jean-Paul DELEVOYE - Eric REMY – Régis LELEU – Claude AUDEGOND
– Roland DELOBELLE – François KOLASA – Xavier LEROUX – Philippe FATIEN – Lionel ANTINORI – Gabriel TRANIN -

M.J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNEL.

M. Ph. FATIEN, absent et excusé, a été suppléé par M. S. MACHON

Mme M.F. NAWROCKI, absente et excusée, a été suppléée par M. Cl. FOURNET

Monsieur Régis LELEU, absent et excusé, a donné procuration à Monsieur CHAUSSOY

Objet : ***Procédure de Révision Simplifiée du PLU de BAPAUME et de la Carte Communale d'AVESNES-LES-BAPAUME***

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la compétence dévolue à la collectivité en matière d'élaboration des documents d'urbanisme.

A ce titre, la Communauté est appelée à engager et à suivre toutes les procédures de révisions et de modifications mineures de tous les documents d'urbanisme communaux.

Monsieur le Président présente ensuite la demande de la commune de BAPAUME qui vise à engager des procédures de révisions simplifiées concernant différentes zones d'urbanisation de la commune ainsi que de modifications mineures de son Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Président présente la modification qui doit être portée sur la Zone des Anzacs qui se trouve actuellement en zone d'urbanisation future pour un classement en zonage UE.

Monsieur le Président présente également la révision simplifiée qui doit être engagées sur des terrains à vocation agricole pour permettre l'extension des Etablissements DELATTRE-PATOUX.

Cette modification entraîne également une modification de la Carte Communale de la commune d'AVESNES-LES-BAPAUME, puisque le terrain envisagé pour cette extension se trouve à cheval sur les deux territoires communaux.

Monsieur le Président présente également la révision simplifiée qui vise à redonner un caractère agricole à un terrain qui avait été classé en zone d'urbanisation future pour l'implantation d'un centre équestre sur BAPAUME, ce projet ayant été abandonné.

.../...

Monsieur le Président évoque également la modification mineure qui vise à supprimer un emplacement réservé prévu Rue du Tour de Ville, sur le site de l'ancienne caserne de gendarmerie désaffectée.

Monsieur le Président propose de confier les procédures de révisions au Cabinet SOREPA pour permettre le montage administratif des dossiers nécessaires aux enquêtes publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver les demandes de Révisions Simplifiées 1 – 2 et 3 de la Commune de BAPAUME,
- d'approuver la procédure de Modification Mineure engagée par la Commune de BAPAUME,
- d'approuver la modification de la Carte Communale de la Commune d'AVESNES-LES-BAPAUME,
- d'autoriser Monsieur le Président à engager les procédures nécessaires aux modifications et révisions simplifiées sollicitées, tant au niveau du Plan Local d'Urbanisme de BAPAUME que de la Carte Communale d'AVESNES-LES-BAPAUME,
- de confier le soin au Cabinet SOREPA de réaliser les différents dossiers administratifs nécessaires aux enquêtes publiques,
- de solliciter de la part de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de LILLE la désignation d'un Commissaire Enquêteur pour assurer le suivi des enquêtes publiques nécessaires à ces différentes révisions et modifications.

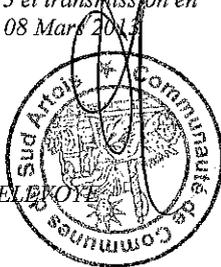
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 08 Mars 2013 et transmission en Préfecture le 08 Mars 2013.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage le
08 Mars 2013 et transmission en
Préfecture le 08 Mars 2013*

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE

